

La Banque de France et l'Europe

L'ESSENTIEL

Depuis 1999 et la création de l'euro, la Banque de France n'est plus seulement la banque centrale de la France : elle participe à l'Europe monétaire et appartient à l'Eurosystème, aux côtés de la Banque centrale européenne (BCE) et des dix-huit autres banques centrales nationales des pays de la zone euro. Ces banques centrales partagent les mêmes objectifs : la stabilité des prix, en premier lieu, et donc la préservation du pouvoir d'achat, mais aussi la prospérité de l'ensemble de la zone euro.

La Banque de France est présente à toutes les étapes du processus de décision :

- elle effectue des études grâce à sa connaissance du « terrain » et fait remonter les informations ;
- sur cette base, les gouverneurs des banques centrales et le directoire de la BCE prennent ensemble les décisions, qui s'appliquent à toute la zone euro. Les principales sont relatives à l'évolution du taux d'intérêt directeur (voir Qu'est-ce que la politique monétaire ?) et aux mesures non conventionnelles ;
- les décisions sont ensuite mises en œuvre par les banques centrales dans chaque pays. Par exemple, la Banque de France assure le refinancement des banques installées en France ou bien encore la production et la mise en circulation des billets en euros sur le territoire ;
- ces choix sont expliqués dans tous les pays de façon cohérente en tenant compte des spécificités culturelles et institutionnelles.

La Banque de France exerce à l'échelle nationale des responsabilités attribuées par la loi, comme la lutte contre le surendettement. Au niveau européen, son expertise est reconnue dans des domaines tels que les systèmes de paiements ou les interventions sur les marchés financiers. Elle est également partie prenante du contrôle des banques dans le cadre de l'Union bancaire et des travaux de coordination des politiques économiques avec les autres institutions de l'Union européenne. Ajoutées à son implication dans les groupes de travail de l'Eurosystème, et à sa part dans le capital de la BCE (14,17 %), ces caractéristiques contribuent à son poids en Europe.

La création de l'euro n'a donc pas supprimé le travail des banques centrales nationales, mais l'a modifié en les conduisant à se concerter pour élaborer et appliquer la politique de la monnaie unique.

QUELQUES CHIFFRES

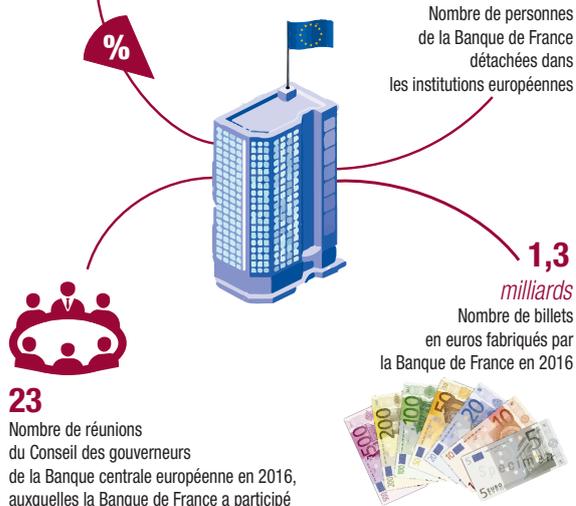
14,17 %

Part du capital de la Banque centrale européenne souscrit par la Banque de France.
Le reste du capital appartient aux autres banques centrales de l'Union européenne

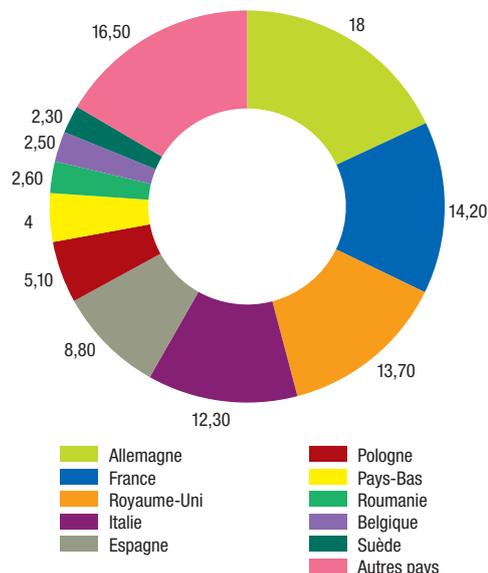


165

Nombre de personnes de la Banque de France détachées dans les institutions européennes



Répartition du capital de la Banque centrale européenne (en %)



Source : Banque centrale européenne.

UN PEU D'HISTOIRE

- 1800 : création de la Banque de France
- 1957 : signature du Traité de Rome : création de la Communauté économique européenne
- 1992 : L'Union économique et monétaire, construite pour faire converger les économies européennes, est instaurée par le traité de Maastricht
- 1998 : création de la Banque centrale européenne
- 1999 : la Banque de France contribue au passage du franc à l'euro
- 2002 : mise en circulation des pièces et des billets en euros dans 12 pays, dont la France
- 2014 : la Banque de France participe au développement de l'Union bancaire en accompagnant la mise en place du mécanisme de supervision unique

COMPRENDRE

L'une des conditions du succès de la politique monétaire est la bonne coordination des politiques économiques entre les pays. La Banque de France travaille donc en étroite relation avec les autres banques centrales nationales, les gouvernements et les institutions économiques européennes.

La Banque de France participe à la préparation des décisions de la zone euro, mais aussi plus largement à celles de l'Union européenne. Elle fait ainsi partie du Comité économique et financier qui réunit à Bruxelles les représentants des ministères des Finances, des banques centrales nationales, de la Banque centrale européenne et de la Commission européenne. Ce Comité a un rôle stratégique car il prépare les travaux et les délibérations des réunions du Conseil ECOFIN, qui regroupe les ministres de l'Économie et des Finances des vingt-huit états membres de l'Union européenne. Il suit la situation économique et financière de l'Union européenne et émet des avis en matière de politique économique.

LA BANQUE DE FRANCE, L'EUROPE ET VOUS

Vous empruntez de l'argent à votre banque : le taux d'intérêt de votre crédit dépend notamment du taux directeur, déterminé par le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne. La Banque de France participe à la fixation de ce taux, en fonction de la situation économique de la zone euro (voir [La politique monétaire conventionnelle de la zone euro](#)).

Vous déposez votre épargne en toute confiance dans un établissement de crédit : la Banque de France contribue au maintien de la stabilité financière des banques. Ces dernières font l'objet de contrôles et d'une surveillance par les autorités nationales et européennes afin de prévenir les faillites et ainsi de sécuriser les dépôts des usagers.

Vous utilisez l'euro comme moyen de paiement : la Banque de France est l'un des principaux producteurs des billets en euros. Elle a également contribué à mettre en place le mandat européen de paiement SEPA qui a facilité les transactions des européens au quotidien.



Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne, au 41^e étage du siège de la BCE

POUR EN SAVOIR PLUS

À lire :

- Rapport annuel de la Banque de France, Banque de France
- Rapport annuel de la BCE, Banque centrale européenne
- Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
- L'Europe à la croisée des chemins, interview de Jens Weidmann, président de la Deutsche Bundesbank et Francois Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, *Le Monde* et *Süddeutsche Zeitung*
- Europe : Banque de France et Bundesbank appellent à « renforcer l'intégration », *L'express*, 8 février 2016

À voir :

- L'euro, la Banque de France et l'Eurosystème, Banque de France
- La BCE et l'Eurosystème, Banque centrale européenne
- Le mécanisme de supervision unique (MSU), Banque centrale européenne
- Carte interactive de la zone euro et de l'Union européenne, Banque centrale européenne